

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE SAVOIE

Séance Académique du 15 avril 2015

Communication du RP. Jean-François Chiron, *membre correspondant* :

Esquisse de l'histoire d'une entreprise savoyarde : la cimenterie Chiron (1872-1980).

Voici, à très grands traits, et pas uniquement d'après des archives originales¹, l'histoire d'une entreprise savoyarde. Nous le ferons en essayant d'éviter de tomber soit dans l'anecdote, soit dans une trop grande technicité (la fabrication du ciment, des différentes sortes de ciments et de chaux, est une affaire de haute spécialisation).

La « préhistoire » de l'entreprise remonte à Philibert Chiron, né en 1788, mort en 1853, maréchal-taillandier route de Lyon, et meunier à Cognin. Forte personnalité sans doute, à qui sa petite taille (1,48 m) valut d'être exempté des conscriptions napoléoniennes. À l'aîné de ses fils, Antoine, il donne, lors de son mariage, le moulin de Cognin². Antoine quitte Cognin vers 1875 pour s'installer au Bocage ; il ajoute à la meunerie la semoulerie puis la fabrication de pâtes alimentaires (en 1892). D'où les « pâtes Chiron » (devenues Alpina Savoie en 2003), qui ont connu une longue et belle carrière.

Le second fils, né en 1825, est dénommé Jacques. Son père fait pour lui l'acquisition d'un deuxième moulin, en 1850, à La Revériaz (d'un terme franco-provençal évoquant le demi-tour nécessité par un cul-de-sac), le long de l'Hyères. Mais le rattachement de la Savoie à la France, en 1860, a pour conséquence la suppression des droits de douane. C'est aussi l'ouverture à la circulation d'une partie de la ligne de chemin de fer Culoz-Saint-Jean-de-Maurienne. Les deux événements ouvrent la porte à la concurrence de produits étrangers meilleur marché. La crise sera dure pour les artisans/industriels établis le long du canal de l'Hyères depuis le XVI^e siècle.

¹ Deux sources principales :

Maurice Vincent, *Le métro de Montagnole. Histoire d'une cimenterie savoyarde*, en vente chez l'auteur, 1990, 40 pages ill. (rédigé sur les indications de J. Chiron).

Jean Lemasson, *Historique de la cimenterie*, 126 pages manuscrites (« À M. Jacques Chiron, à M. Roger Chiron. Hommage d'un ancien aux brillants continuateurs de l'Usine ancestrale »). Non daté ; fin des années 1970, début des années 1980 ?

Un certain nombre de documents sont conservés dans les archives familiales. Également nombre de photographies.

² Les chronologies aujourd'hui publiées par Alpina donnent 1844 pour la création du moulin par Antoine Chiron.



*Le four de la Revériaz à la fin du XIX°
(peinture de Jacques Morion)*

Jacques Chiron va décider sa reconversion : après quelques tâtonnements (boulangerie industrielle, scierie), il s'oriente vers la fabrication de ciment. Il songe à utiliser les meules de son moulin pour broyer la pierre et fabriquer ce ciment. Reste à trouver la matière première : un mélange de calcaire et d'argile, soit un calcaire argileux contenant les proportions

requis de calcaire et d'argile. Or le sous-sol de Montagnole est constitué de calcaire argileux. Il achète en 1863 un coteau dans la combe du Pontet, à Montagnole, et commande, la chose se révélant nécessaire, une paire de meules à ciment. Mais la pierre extraite s'avère de mauvaise qualité, insuffisamment argileuse.

Il va donc parcourir Montagnole pour essayer de trouver, de ce côté du massif de la Grande-Chartreuse, le banc exploité à la « Porte de France » (sortie de Grenoble dans la direction de Lyon, vers Voreppe) par plusieurs petits fabricants de ciment. Il le fait le plus discrètement possible (pour ne pas éveiller la concurrence), et on dit que les Montagnolais le prenaient pour un détraqué. Il ramenait des échantillons qu'il plaçait le soir dans le foyer de sa cuisinière, se levant dans la nuit pour vérifier leur état de cuisson. Le matin, il les pulvérisait dans un mortier et confectionnait de petites briques. Il finit, sinon par trouver le banc même de la Porte de France, du moins d'autres qui donnèrent le résultat espéré, ce que lui confirma un laboratoire de Lyon.

Il construisit alors son premier four à La Revériaz (aujourd'hui boulevard Henry-Bordeaux) en profitant de la dénivellation de la colline de Montjay (cylindre enterré de six mètres de profondeur) et affecta à la fabrication du ciment l'un de ses deux moulins, continuant à moudre du blé dans l'autre, au cas où l'aventure du ciment tournerait court. La date de 1872 est traditionnellement retenue pour la « création » de l'entreprise³.

³ Un tableau de J. Moriond représente les fours de La Revériaz. Voir une vue en coupe du four dans *Le métro de Montagnole, op. cit.*

Il faut mentionner qu'il n'était évidemment pas le seul fabricant de ciment de la place de Chambéry. Il y en avait de nombreux dans la région, Vicat et autres à Grenoble, Lafarge au Teil dans la vallée du Rhône. Il y avait surtout une entreprise, établie à Montagnole en 1857, puis transférée à Vimines en 1860. Ladite entreprise avait une longueur d'avance. Qu'à cela ne tienne : J. Chiron engagea le représentant commercial de Vimines et, le 17 février 1876, l'annonça par lettre circulaire lithographiée à la clientèle actuelle et potentielle.

On peut faire le point sur la production de ciment au début des années 1870 grâce à l'ouvrage de Victor Barbier, publié dans les Mémoires de l'Académie de Savoie, *La Savoie industrielle*⁴. Barbier consacre près de deux pages, l'essentiel de son propos sur les cimenteries, à l'usine concurrente et aînée de Vimines qui emploie 35 ouvriers, dont 20 aux carrières travaillant entre six et dix mois par an, et 15 à l'usine, travaillant toute l'année, recevant un salaire de 2 francs par jour à l'usine et de 1 fr. 75 « seulement » aux carrières ; la production s'élevant à 1 200 000 kg de ciment/an, à partir de 2 500 000 kg de pierre.

L'auteur note ensuite (p. 515) que « une deuxième fabrique de ciment s'est établie tout récemment à La Revériaz, près de Chambéry. C'est celle de M. Chiron Jacques. Son établissement possède un four d'une capacité de 21 m³. Il emploie, pendant neuf mois de l'année, 5 ouvriers, qui reçoivent 2 fr. 50 par jour. Ils mettent ainsi en œuvre 3 000 000 de kg de pierre calcaire, qui rendent environ 1 140 000 kg de ciment dit de Montagnole, et qui paraît égaler son concurrent par la qualité. » Il ajoute : « On consomme 3600 tonnes d'anhracite de Saint-Michel, qui valent 8400 francs ».

Notons que J. Chiron pense à l'exportation : vers 1885, les lignes de chemin de fer reliant Genève et Évian au reste du réseau sont ouvertes ; il installe à Vevey un bureau de vente et un entrepôt, à destination de la Suisse.

Rappelons que le ciment était alors un produit relativement peu employé dans le bâtiment : les murs sont en pierre liées entre elles par un mortier de chaux éteinte et de sable ; les planchers sont en bois, comme souvent les escaliers. On commence à utiliser la brique et les structures de fer.

⁴ 1875, t. II p. 512 s.

Un document publicitaire à en-tête « Ciment de Montagnole/Reconnu de qualité supérieure par les expériences de MM. les ingénieurs/Jacques Chiron. 12, rue de la Banque, 12/[...]/Usine à La Revériaz/Fournisseur des Ponts et Chaussées, du Génie militaire, du Service vicinal, des Administrations municipales et autres et de nombreux Établissements industriels » précise, toujours en en-tête : « Ciments naturels à prise lente et demi-lente/Ciment n°1 à prise lente/Pour Dallages, Chaussées, Trottoirs, Ponts, Blocs artificiels, Bâtis de machines, etc./Ciment n°2 à prise demi-lente/Pour enduits, Canalisations de tous genres, Cuves, Moëllons, Carreaux unis, etc. » Le document évoque « la nouvelle usine de La Revériaz », « à proximité tout à la fois et des Carrières et de la Gare de Chambéry⁵ ».

Pour l'anecdote (mais pas seulement), mentionnons (archives familiales) une lettre du curé de Montagnole, du 10 octobre 1886, adressée à « Madame » Chiron, comptant sur son « intercession » : « Le curé de Montagnole gémit dans son âme de prêtre du scandale que donnent à la paroisse les voituriers venant chaque dimanche charger de la pierre à ciment... Il regrette beaucoup l'obligation où se trouvent quelques-uns de ses paroissiens d'aider à ces chargements, obligation qui leur fait souvent manquer la messe. » Et de la « supplier bien modestement » : « À vous de faire vos efforts pour obtenir de M. Chiron que ses ouvriers et ses chevaux ne travaillent pas le dimanche... Ce travail ne fait jamais profit et cause souvent de grands malheurs et la ruine de ceux qui s'y livrent⁶. »

À la mort de J. Chiron, en 1890, la production annuelle ne dépasse pas les 2000-2500 tonnes. Il y a encore, ça et là, dans les allées du vieux Chambéry, des plaques indiquant que tel secteur a été refait en ciment de la cimenterie J. Chiron ; elles sont rares, n'ayant pas résisté à la frénésie excavatrice qui ne cesse de bouleverser nos rues (il en reste deux, dans une allée entre la rue Croix-d'Or et la rue Dessaix, vers la rue de Roche, en plus ou moins bon état). Ses deux fils prennent le relais : Vincent (20 ans) et Lucien (19 ans). Ils formèrent une société en nom collectif, sous la raison sociale « Chiron frères » au capital de 280 000 francs, les bureaux étant situés rue de la Banque, puis rue Pasteur (à gauche du 148 actuel, démolis pour être remplacés par un immeuble HLM). La production continua à progresser lentement ; deux

⁵ Il semble que la femme de Jacques Chiron, Marie Girod, fille de Claude, boulanger place Saint-Léger, tenait la comptabilité, faisait la correspondance et la paie des ouvriers.

⁶ R. Durand (*Un siècle dans les mines de Savoie*, Éditions GAP, 2010, p. 61-62) donne les attendus d'un jugement du tribunal correctionnel de Chambéry de 1907 à propos d'un accident mortel survenu dans une mine.

nouveaux fours furent construits peu avant la guerre de 1914, la production s'élevant à 22 000 tonnes⁷.

On peut se faire une idée des carrières de Montagnole à partir d'un article publié dans le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de la Savoie*⁸. Il dénombre sous la rubrique « ciments de Montagnole » un certain nombre de carrières qui « sont en exploitation actuellement ou y ont été récemment » ; « elles appartiennent toutes à MM. Chiron frères ou à la Société des ciments de Vimines et des chaux de Laysse (capital social , 400 000 francs)⁹ ». « Ces carrières exploitent un banc caractérisé par la présence de l'*Ammonites Boissieri* et contemporain des bancs de Berrias, de Purbeck et de la Porte-de-France. Cette marne contient 24,50 à 24,80% d'argile et exceptionnellement 26%. »

Carrières de la société Chiron frères (six, dont trois abandonnées ; une des carrières est en fait à Vimines) :

« *Nouvelle carrière Chiron à ciel ouvert*, à 100 mètres du pont du chemin de grande communication n°3, sur le ruisseau de la Ca. Donne, non pas du ciment, mais de la chaux hydraulique.

Carrière Chiron n°1 à ciment prompt. – La galerie ouverte à droite du chemin le traverse. MM. Chiron se sont munis d'une autorisation à cet effet. La galerie a atteint à 100 mètres du jour le crochon d'un pli synclinal ayant un léger ennoyage vers le Sud-Est.

Carrière Chiron n°2 à ciment demi-lent. – C'était une exploitation à ciel ouvert dans le toit d'une ancienne galerie, pour y exploiter un massif haut de 7 à 8 mètres entre le toit de la galerie et le jour. Le 22 mars 1899, le chef mineur a été tué par un éboulement fortuit survenu dans une amorce de galerie souterraine ouverte au fond de cette carrière à ciel ouvert. MM. Chiron ont abandonné et remblayé cette amorce de galerie souterraine. Ils ont ultérieurement abandonné cette exploitation à ciel ouvert.

Carrière Chiron à ciment lent actuellement abandonnée. Elle comprenait un travers banc dont l'entrée était fermée par une grille en fer et une galerie d'allongement de 300 mètres de long et de 6 mètres de haut. Près de l'entrée du travers banc on chargeait la pierre en voiture sous un hangar.

Carrière Chiron des Cornélies. – Elle a été abandonnée il y a une dizaine d'années. MM. Jarre, Giraud et Ginet y ont installé une champignonnière d'où ils ont tiré, en 1898, 1200 kilogrammes de champignons. [...]

Carrière Chiron n°3 aux Guillermins [donc à Vimines]. – Elle occupe 8 à 10 ouvriers, parfois reportés ailleurs. Elle applique la méthode des piliers abandonnés et possède une première sortie au jour par galerie et une seconde sortie par un puits, que j'ai recommandé d'aménager. Cette carrière a empiété inconsciemment sur la suivante [de

⁷ J.O. Viout et Cl. Fachinger, *Mémoire en Images. Chambéry*, Alan Sutton 1998 (2002²) p. 67 (deux illustrations), donnent pour 1912 50 ouvriers et 16 000 tonnes/an.

⁸ 2^e série t. VI 1899-1900 p. 63 s., ici p. 131-133 (M. Badoureaux, « Le passé, le présent, l'avenir de l'industrie minière dans l'arrondissement minéralogique de Chambéry »). Voir aussi R. Durand, *op. cit.*, p. 55-62, avec photos et plans des carrières souterraines. L'auteur note (p. 57) avoir identifié onze carrières différentes, l'ensemble des galeries pouvant atteindre trente kilomètres de long.

⁹ Une note dans les archives mentionne que les industriels des ciments de Vimines avaient pour eux, via le marquis de La Serraz, « toute la noblesse » et « un conducteur des Ponts et Chaussées » dont on donne le nom.

la société des ciments de Vimines]. À la suite d'un procès, les frères Chiron ont payé une indemnité et ont construit un faux investison en maçonnerie.

J'ai recommandé à MM. Chiron de réduire à 3 mètres la largeur de leurs galeries, de les séparer par des piliers de 4 mètres au moins de côté, de remblayer l'extrémité de leurs galeries qui s'approche à moins de 15 mètres (10 mètres plus la hauteur des travaux) du chemin des Fontanettes et de se munir d'une autorisation pour la traversée de ce chemin par leur galerie de roulage, ce qu'ils ont fait d'ailleurs. »

L'auteur note à propos de la carrière suivante, « contiguë à la précédente », que « elle donne comme elle du ciment prompt, et elle occupe 10 ou 11 ouvriers ».

« *Usine Chiron*, à La Revériaz, près le Champ-de-Mars de Chambéry. Deux fours continus dits coulants produisent 3000 tonnes par an. » Note ensuite que l'usine de Vimines, au pont Saint-Charles, sur la route de Chambéry à Lyon, compte six fours produisant 6000 tonnes. Note que « le ciment moyennement cuit est dit *prompt*, le ciment surcuit est dit *demi-lent* ou *portland naturel*, le ciment surcuit mélangé à des grapiers de Saint-Alban (usine à chaux hydraulique appartenant à la même Société des ciments de Vimines) est dit *portland artificiel*. »

Un document de 1959-1960¹⁰ indique que « les produits de base [...] [des carrières de Montagnole] sont deux calcaires argileux provenant de deux carrières différentes, l'une contenant 15% et l'autre 35% d'argile. Ces deux calcaires argileux sont mélangés afin d'obtenir la proportion nécessaire d'environ 20% d'argile. »

Une note sur un papier conservé dans les archives familiales rappelle que en 1890 les pierres de meule « sont remplacées par un broyeur Morel (de Domène). En 1900 on installe un tube et un broyeur Davidson que oncle Vincent avait vu à l'exposition de 1890. Entre temps, l'électricité ayant été amenée à Chambéry, un moteur avait été installé pour aider la turbine. C'était un moteur Secheron, de Genève. »

La guerre fut favorable à l'expansion de la société, qui prit de l'avance sur ses concurrents savoyards, groupés dans une société unique, « Société des chaux de Leysse et des ciments de Vimines » (lieu des deux usines en activité). Ladite société connut des difficultés, et fut rachetée par la cimenterie Chiron, qui devint l'unique producteur de chaux et ciments de Chambéry ; en 1920, la production des trois usines atteignait les 30 000 tonnes ; deux autres fours furent construits en 1922-1923 à La Revériaz. Au lendemain de la guerre, l'usine de La Revériaz comptait 90 ouvriers (50 en 1914¹¹).

¹⁰ Format « à l'italienne » « le ciment... » 8 p. illustrées sur la fabrication du ciment.

¹¹ J. Gillio, *Chambéry. Ses conditions géographiques et son développement*, Chambéry, Librairie Dardel, 1946, p. 74 (extrait de la *Revue de géographie alpine* XXXIV/1 et 2, 1946). L'auteur note que l'usine « peut concurrencer les chaux et ciments grenoblois car son équipement est très moderne. » Il avait noté p. 73 que, à la fin du XIX^e siècle, les chaux et ciments sont « en plein essor à La Revériaz et Vimines (112 ouvriers et 3 entreprises). »

Ceci ne disant quelque chose que de la quantité ; il faudrait évoquer la qualité, c'est-à-dire les différentes variétés de ciments alors produites. N'en retenons qu'un seul élément : le passage de la fabrication de ciment naturel à celle du ciment artificiel. Nous avons rappelé que le ciment était fabriqué à partir d'une certaine proportion de calcaire et d'argile ; le ciment naturel est fabriqué à partir de roches qui contiennent la bonne proportion de calcaire et d'argile, se rapprochant le plus possible de 81% et 19% respectivement (ces roches dont J. Chiron recherchait les bancs à Montagnole, qu'il finit par trouver). Le ciment artificiel (dont le Grenoblois Louis Vicat fut en quelque sorte l'inventeur, ou du moins le perfectionna-t-il grandement) est fabriqué à partir de mélanges, calcaire et argile ; le procédé de cuisson est également différent. Au début du XX^e siècle la fabrication de ciments artificiels de grande qualité se développa, mettant en danger les entreprises qui ne fabriquaient que du ciment naturel, d'une qualité plus approximative parfois. Ces entreprises durent passer à la fabrication de ciment artificiel, ou disparaître, faute d'investissements importants. En 1926, Vicat passe au ciment artificiel, suivi par Porte de France. L'administration, le PLM, exigent du ciment artificiel pour leurs travaux. Il fallait y passer, mais Lucien Chiron, déjà malade, n'arrivait pas à franchir le pas (Lucien était responsable de la partie financière et commerciale de l'entreprise, son frère Vincent se consacrait au fonctionnement de l'usine et à la surveillance de l'extraction de la pierre). En 1929, deux fours, de 16 et 14 m de haut, commencent à être construits (par la firme allemande Manstaedt), qui ne furent mis en service qu'en 1932, dans un contexte difficile et quelques jours après la mort de L. Chiron.

À la veille de la guerre (Vincent Chiron étant mort en 1937), la production atteindra 50 000 tonnes/an, malgré la crise économique et bancaire de 1931 qui avait fait baisser la production de 30%. Après la mort de Lucien et Vincent Chiron, la cimenterie fut dirigée par les fils de Lucien, Jacques et Roger (Jacques pour la partie administrative et commerciale, Roger, ancien élève de l'École Centrale, pour la partie technique).

Notons qu'en 1936 un système de dépoussiérage des fumées par technique électrostatique fut installé à l'usine de La Revériaz, qui fut ainsi la deuxième en France à être équipée d'un tel système ; mais, faute d'expérimentation chez le constructeur, les résultats furent décevants. Aujourd'hui, toutes les cimenteries sont équipées de ce système.



Dans ces années, on construira en ciment Chiron des ouvrages d'art comme le pont de La Balme sur le Rhône, d'une longueur de près de 100 m et d'une flèche de 9 m (détruit en 1940), ou le pont de Thoirette sur l'Ain (60 et 10,50 m), le barrage de Vallières en Haute-Savoie.

Il faudrait évoquer les « concurrents », c'est-à-dire le « paysage » cimentier de la région. Trois entreprises ou usines en Dauphiné : Vicat, Porte de France et Allard (la première seule à faire concurrence) ; dix entreprises ou usines en Haute-Savoie (deux), Bugey (cinq) et Savoie (trois : Chanaz, Bourdeau et Saint-Michel-de-Maurienne). (Seul Vicat subsiste aujourd'hui.) À l'époque, les « trois grands » en France étaient Lafarge, les Ciments français et Polliet et Chausson.

Un mot, quitte à revenir en arrière, sur une caractéristique de la cimenterie Chiron. On l'a compris, les carrières se trouvaient à Montagnole, les fours à La Revériaz, à 6 km de là et 150 mètres de dénivellation ; d'où la nécessité de faire descendre la pierre des carrières aux fours. On eut d'abord recours à des tombereaux (attelés de bœufs) de paysans de Montagnole, puis à des chariots tirés par des chevaux ; le premier départ avait lieu à 3 heures du matin. J.O. Viout et Cl. Fachinger¹² évoquent un tracteur Scott à vapeur attelé de quatre chariots mis en place en 1904 (photo place du Centenaire) ; c'est exact, et on peut préciser les choses – Scotte et non Scott, 30 chevaux¹³, 15 tonnes de charge au total – mais il s'agit d'une expérience qui ne se révéla pas concluante (du fait de la déclivité et de l'étroitesse des chemins).

En 1912 (pour fabriquer les 16 000 tonnes de ciment il fallait 24 000 tonnes de pierre), on mit donc en place un chemin de fer¹⁴ avec locomotive à vapeur et à crémaillère, avec quatre

¹² *Op. cit.*

¹³ 25 à 30 chevaux dans *Voie étroite*, art. cité note suivante, qui précise : quatre chariots pour les 15 tonnes.

¹⁴ À voie de 0,60 m, longue de 5 km pour plus de 150 m de dénivellation : l'usage de la crémaillère s'impose, ainsi que « de grands S dans le tracé de la voie en site propre » (G. Jenny, « Voie étroite industrielle : La cimenterie Chiron (Savoie) », *Voie étroite* (Revue de l'Association picarde pour la Préservation et l'Entretien des Véhicules Anciens), n°100 (1987/3), p. 23-25 (ill.)). « Deux locomotives à vapeur du type 020T, construites en Allemagne, sont affectées à la ligne. Elles remorquent quatre wagonnets, et apportent à chaque rotation 10

wagons, acheté d'occasion en Suisse : il descendait du Pontet à la cascade de Jacob, traversait le domaine des hospices (ancienne propriété Grand) puis suivait la route de Saint-Cassin et le chemin du Biollay avant de tourner à gauche sur la fin du chemin de Maché (au niveau de la « villa saïgonnaise »).



Le problème était la traversée de la route de Lyon, le chemin de fer, pour remonter la petite pente du tronçon du chemin du Biollay situé de l'autre côté de la route de Lyon

(entre ladite route et le chemin de Maché) devait la franchir sur sa lancée et ne pouvait s'arrêter en cas d'obstacle ; une collision (sans victimes) avec un taxi où se trouvait le président du Touring-Club de France donna à la presse l'occasion de dénoncer la « guillotine roulante » qui traversait plusieurs fois par jour la route de Lyon sans s'arrêter. Ceci dura jusqu'en 1922 ; ce fut miracle qu'il n'y ait eu qu'un accident mortel, dont une vache fut victime, « la vache du père Serpollet » (un paysan de Jacob).



Le train de la cimenterie, chemin de Jacob

Il fallut passer à un transport aérien, avec construction de pylônes métalliques, et pour cela obtenir des « autorisations de survol » qui furent accordées, sauf par la famille Horteur (notaire d'origine mauriennaise), dont la propriété se trouvait (et se trouve toujours) route de Lyon au niveau du Biollay ; il fallut acheter à la famille de Boigne une parcelle en bordure de la route de Lyon (en face de maison Horteur) pour y installer une station de déchargement d'où la pierre serait transportée par wagonnets jusqu'à La Réveriaz : le petit train continua donc à circuler sur 1 km. Il fallait toujours traverser la route de Lyon, mais au moins pouvait-on le faire plus sûrement. Le télébenne, mis en service en 1924, partait de la station de Tire-Poil à Montagnole et arrivait à la Favorite (Biollay), à la station de

tonnes de pierre à l'usine. Par mesure de sécurité, deux serre-freins assistent le mécanicien et protègent le passage à niveau de la route de Lyon. » On parle, pour 1912, de 20000 t. de ciment. Voir R. Durand, *op. cit.*, p. 58-61, qui décrit un accident survenu en 1913 dans le tunnel.

déchargement : une centaine de petites bennes d'une contenance de 300 kg chacune. Un petit train à vapeur continuait d'assurer le transport en amont et en aval¹⁵. On a des photos des bennes passant au large de l'église de Jacob¹⁶.

L'existence d'une cimenterie en bordure de ville n'alla d'ailleurs pas sans protestations de riverains, gênés par les poussières (c'était jusqu'à une période récente le problème de toutes les cimenteries), puis par les fumées, ou par le bruit de la station. Un procès fut intenté en 1933 par M^e Horteur et la comtesse d'Oncieu, du château de Montjay (situé au-dessus de La Revériaz). On doit admettre que les nouveaux fours étaient source de « nuisances » certaines ; sans oublier le bruit occasionné par le déchargement sus-indiqué, connu dans la région sous le nom de « tonnerre Chiron », à proximité de la maison Horteur. Une solution fut proposée : le passage en souterrain du dernier tronçon, accepté par M^e Horteur, refusé par Mme d'Oncieu (avec des arguments transmis par la tradition familiale : « Vous allez mettre 200 ouvriers au chômage ! – Ils retourneront à la terre qu'ils n'auraient jamais dû quitter »). Le tunnel fut finalement creusé, moyennant un détour. Quant aux fumées, un dépoussiéreur électrique fut installé, dont on a parlé plus haut ; entre-temps, le tribunal avait condamné l'entreprise à payer des indemnités relativement modestes aux deux plaignants.

Nous arrivons à la deuxième guerre. La mobilisation se traduisit par l'arrêt de l'usine, du fait du départ d'une grande partie du personnel. Elle reprit son activité grâce à l'affectation spéciale de quelques membres du personnel, activité très modérée mais suffisante, les ventes de ciment ayant baissé de 80%. La signature de l'armistice permit une reprise plus importante, mais au ralenti. Quelques améliorations furent apportées à l'usine pendant la guerre.

Un document dactylographié conservé dans les archives, non daté mais postérieur à la Libération, est intitulé « Note au sujet de la prise de position de la société des ciments Chiron en face des réquisitions allemandes de ciment ».

« Jusqu'en mai 1943, nous avons pu éviter toute livraison de ciment aux Allemands. Par ordonnance en date du 15 mai 1943, le Docteur Donath, grand maître des travaux en France, décrète que toutes les cimenteries de la zone Sud seront dorénavant requises de fournir leur production de ciment à l'organisation Todt pour la fortification du littoral méditerranéen. La Société des Ciments Chiron reçoit signification qu'elle est imposée pour 2000 tonnes par

¹⁵ Voir, pour de nombreux détails, *Le métro de Montagnole, op. cit.*, et *Voie étroite*, art. cité.

¹⁶ Monographie de la commune de Jacob-Bellecombette.

mois à partir du 1^{er} mai 1943. » Dans les mois qui suivent (mai 1943 à juillet 1944), l'usine fournira 1897 tonnes aux Allemands (contre 40 977 aux chantiers français), soit 4,3% de sa production (et moins d'un mois de ce qui était requis par mois, sur un total de quinze mois). Encore ne s'agit-il que de la quantité ; le document rappelle les subterfuges auxquels on eut recours, d'abord pour limiter au maximum la quantité (en invoquant des difficultés de fabrication, l'insuffisance des stocks, le manque d'emballage etc.), puis, des « pionniers » allemands étant sur place pour faire le travail d'enlèvement, pour saboter la qualité¹⁷ ; de fait, les livraisons furent interrompues après janvier 1944.

On trouvera quelques allusions à la cimenterie Chiron dans les années 1950 dans le roman policier de Jacques Ouvard, de l'Académie de Savoie, dans le civil le P. Roger Guichardan, aa, directeur du *Pèlerin*, *L'assassin est dans le couvent*, collection Le Masque, 1959, grand prix du roman d'aventures 1959, réédité en 2003.

Une revue spécialisée¹⁸ consacre en 1964 une page à un « coup d'œil sur les cimenteries régionales ». Pour la cimenterie Chiron, on indique que « le front de taille est exploité par abattage en masse, après perforations verticales par sondeuse. À chaque coup (2 à 3 tonnes d'explosif) on abat un pan de 4 m de profondeur correspondant à environ 60 000 tonnes de pierre. » (Il semble qu'on soit passé de carrières souterraines à des carrières à ciel ouvert¹⁹ – il y avait déjà une carrière à ciel ouvert en 1900, cf. sup.) « La production de 1964 atteindra environ 280 000 tonnes²⁰. »

Devant l'accroissement de la demande de ciment (si on construit 100 000 logements/an en France en 1930, on en construit 550 000 en 1974, soit 25% de la production nationale de ciment), il s'avère que, malgré nombre d'améliorations (on construisit quatre fours verticaux

¹⁷ « Nous devons donc trouver un autre moyen d'échapper aux réquisitions allemandes. Au début de janvier nous décidons de nous orienter du côté "qualité du ciment" malgré les risques que cette formule comporte. La réaction ne se fait pas attendre et le 23 janvier nous recevons avis que notre ciment réceptionné depuis le 5 janvier ne donne plus satisfaction (et pour cause) [*Die Kochprobe zeigt, dass der Zement vereinzelt treibende Teilchen enthält*]. On nous met en demeure de remédier aux défauts signalés sinon notre ciment "ne sera plus accepté" (!). Nous répondons que les difficultés de fabrication, la mauvaise qualité des combustibles mis à notre disposition ne nous permettent pas de faire mieux et nous cessons les livraisons. Notre réponse n'ayant pas amené de réaction, nous échappons à partir de ce moment à tout nouveau prélèvement allemand. »

¹⁸ *L'ingénieur. Organe de l'union des ingénieurs Dauphiné-Savoie* n°64 (4^e trimestre 1964, 16^e année), p. 41.

¹⁹ À partir de 1950, R. DURAND, *op. cit.*, p. 55.

²⁰ Le document de 1960 « le ciment... » indique que les deux départements savoyards réunis ont consommé, en 1959, 350 000 t. de ciment ; l'usine Chiron ayant cette année livré, dans les deux départements savoyards, 232 000 t. de « liants hydrauliques » (on note que la quantité nécessaire à la construction d'une petite villa est d'environ 30 t., un barrage comme Roselend nécessitant de 200 à 300 000 t. de ciment).

de 1949 à 1954²¹), l'usine de La Revériaz ne peut plus satisfaire à la demande ; elle est, de plus, progressivement enclavée dans l'agglomération qui s'étend du côté de Cognin.

Dès 1960 est mise à l'étude l'installation, à Montagnole, d'une unité de production plus performante (il s'agit, d'après un document des archives, d'augmenter de 50% la capacité de production de l'entreprise, et de désenclaver l'atelier de cuisson). En 1963, le concassage et le broyage de la pierre sont transférés de La Revériaz au Pontet (Montagnole)²² ; c'est donc du matériau pulvérulent qui est descendu à La Revériaz, et non plus de la roche. C'est alors qu'un souterrain est creusé²³ entre Montagnole et La Revériaz²⁴, avec transport ferroviaire : deux galeries de 1500 m, se rejoignant à l'aplomb de la fontaine de Jacob-Bellecombette. La galerie amont a une pente de 10%. En 1970 (seulement) les quatre fours verticaux de La Revériaz furent arrêtés pour être remplacés par le four rotatif (horizontal) du Pontet (mis en service début 1970, l'installation représentant un investissement de 20 millions de francs de l'époque²⁵) : tube métallique de 4 m de diamètre et 68 m de long, légèrement incliné et revêtu intérieurement de briques réfractaires, pour une cuisson à plus de 1000 degrés ; une lente rotation de ce tube (un tour en 40 secondes) fait descendre la poudre de pierre calcaire (à 20% d'argile environ) vers la sortie. Nombre de paramètres interviennent dans la cuisson (composition du mélange calcaire/argile, vitesse de rotation, force de la flamme). Le four produisait 1200 à 1500 tonnes par jour²⁶ de « clinkers » (« scories » en anglais), qui deviendra du ciment après adjonction de 2% de gypse et broyage en poudre fine avant mise en silo. C'est ce clinker qui a été transporté souterrainement, après 1970, à La Revériaz, où il était broyé et mis en silo (25 000 tonnes de clinker pouvant être stockées avant broyage²⁷). La nouvelle installation avait permis aussi d'éliminer, après quelques tâtonnements, les poussières à peu près à 100%. On voit encore la cheminée, à une altitude de 647 m²⁸.

²¹ Art. du *Dauphiné Libéré* (DL) du 21 janvier 1970.

²² La notice de *L'ingénieur* indiquait en 1964 : « La poudre crue est préparée près de la carrière par voie sèche dans une installation à broyeur-sécheur largement automatisée. Elle est transportée par le souterrain de liaison jusqu'aux quatre fours verticaux de l'usine de Chambéry. » Ajoute : « Un four rotatif – 800 à 1000 tonnes/jour – est actuellement à l'étude, son installation est prévue à la carrière. [...] L'usine produit une importante proportion de ciment de laitier au clinker type CLK (80% de laitier – 20 % de clinker). Un train de laitier de 1000 tonnes fait une navette hebdomadaire avec la région de l'Est. »

²³ Dernière explosion le 5 mai 1962 à 21h 12. Il a fallu 18 mois, à raison de 2,40 m par explosion. De 6 à 7000 tonnes de déblais furent évacués pour la partie creusée dans la roche (1500 m ?) (art. du DL du 6 mai 1962).

²⁴ Cf. *Le métro de Montagnole*, et *Voie étroite*.

²⁵ Art. du DL du 21 janvier 1970.

²⁶ 400 000 tonnes/an selon un article du DL de 1995.

²⁷ Selon *Voie étroite*, « dans un immense puits de stockage de 12 m de diamètre et 140 m de profondeur », sous lequel arrivait le nouveau tunnel, long de 3,8 km.

²⁸ Selon *Voie étroite*, le four fonctionnait grâce à 170/180 tonnes de poussière de houille provenant des Houillères du Dauphiné ; mais pouvait aussi fonctionner au fuel, au gaz ou à l'huile usagée.



Le dernier état du four à Montagnole (à gauche, le système de dépoussiérage)

Certains se souviennent peut-être que la mise en route des nouvelles installations de Montagnole n'alla pas de soi, du fait de procès intentés par des riverains de Montagnole, en fait un cousin germain de Jacques et Roger Chiron, propriétaire à Montagnole, particulièrement procédurier et qui travailla les habitants des communes voisines, d'où la constitution de « comités de défense de la population » de Myans, d'Apremont, de Saint-Baldoph (mais pas de Montagnole, on comprend pourquoi). Des instances successives devant le tribunal administratif de Grenoble retardèrent de plus de trois ans la mise en route du four – mais ce fut l'arrêté préfectoral autorisant la mise en route du four qui fut attaqué, et non le permis de construire, ce qui permit d'en continuer l'installation. L'entreprise finit par gagner sur toute la ligne, par deux arrêts du Conseil d'État de janvier et novembre 1972²⁹. Il

NB : après autorisation du PLM, un embranchement à voie normale de 1800 m avait été réalisé pour relier l'usine de La Revériaz à la gare de Chambéry, avant ou après la première guerre.

²⁹ Renvoyons aux deux arrêts du Conseil d'État : 5 janvier 1972 et 3 novembre 1972, passablement techniques, déboutant les consorts Reulos et les différents comités de défense.

Un document des archives, daté du 16 janvier 1971, note que les actions entreprises « ont servi de prétexte pour bloquer pendant plus de trois ans la mise en service du four » et ajoute : « On comprend aisément que ce veto prolongé ait empêché toute mise au point pendant la période où les fours anciens étaient encore en état de marche. Une installation aussi complexe exigeait en effet de longs et minutieux tâtonnements, avant de pouvoir devenir un outil de production efficace. » On note aussi que « l'arrêté [du préfet de la Savoie] d'autorisation du 10 août 1967 est le plus rigoureux et le plus précis qui ait jamais été pris en France pour l'industrie du ciment. » L'arrêt du Conseil d'État du 3 novembre note que « dans son rapport établi le 4 juillet 1967 à la suite d'une consultation régulièrement faite [...] le Conseil départemental d'hygiène a donné un avis favorable au projet » ; on ne saurait donc « se prévaloir de la circonstance que les installations litigieuses avaient commencé a

s'agissait encore une fois de motifs écologiques. Les esprits de certains, à certains moments, furent très échauffés³⁰. Cela fut l'occasion de campagnes d'affichages (deux au moins) dans les rues de Chambéry, et d'une campagne de presse, dont les archives familiales conservent quelques traces : *Le Monde* (dès le 14 juin 1967, l'article le plus sérieux et « distancié »), *Le Figaro* du 25 juillet 1968 (sur quatre colonnes avec caricature à l'appui, titre : « Le vallon des Charmettes cher à J.-J. Rousseau et le campus universitaire de Chambéry menacés par l'installation d'une cimenterie » :

« Le délicieux vallon des Charmettes où Jean-Jacques Rousseau passa la période la plus heureuse de sa vie est menacé de destruction. Soumise aux lois aveugles du progrès technique, notre société industrielle est prête à sacrifier cette oasis de verdure, de fraîcheur et de calme [...] » « De l'autre côté du coteau, une vision dantesque nous attend. Au fond de la vallée se dressent les installations gigantesques d'une cimenterie moderne qui va araser les collines [...] » On cite largement les propos de R. Reulos : « Nous sommes assurés d'une distribution quotidienne, par temps de brouillard, de vitriol sous forme d'aérosol. » On finit ainsi : « [...] il y a encore un fait plus grave » : car c'est à Jacob-Bellecombette « à quelques centaines de mètres du grand four à ciment, que se construit le nouveau campus universitaire de Chambéry, prévu pour deux mille étudiants. Pourquoi ne pas implanter une cimenterie à la Sorbonne ? Les causes de la révolte, du moins, seraient pleinement justifiées³¹ [...] »).

Également la *Gazette de Lausanne* (16 octobre 1970 : « Près des rives du lac du Bourget, une usine illégale arrose de vitriol le vallon des Charmettes cher à Rousseau », « une vision dantesque... »), *La Nouvelle revue de Lausanne* (octobre 1970 : « À cent kilomètres de Genève, un site célèbre en péril », qui reprend presque à la lettre, en les amplifiant, les dénonciations du *Figaro* (on perçoit que la source est la même, R. Reulos³²), et évoque des

fonctionner avant qu'il n'ait été statué sur la demande d'autorisation, pour soutenir que ladite demande devait obligatoirement être rejetée ».

³⁰ Reproduisons un tract demi A 4 conservé dans les archives (pas le plus violent...) :

« **Halte à la Pollution... ET À LA MORT BLANCHE** Distillée par la cimenterie **CHIRON**/Malgré les décisions Réitérées du Tribunal administratif de Grenoble, la **Cimenterie CHIRON** arrose toute la Région de Montagnole et de Jacob-Bellecombette d'une poussière blanche qui ensevelit tout, les arbres, les prés, les toits et qui s'insinue dans les poumons. **Chambériens, venez vous rendre compte sur place de la façon dont un Industriel qui ignore systématiquement les décisions de justice, empoisonne toute une population.** S'il n'est pas mis fin sans tarder à cette Situation intolérable, l'expérience ayant prouvé que, dans ce pays, seule l'action directe est payante, la population ainsi bafouée, à son tour, passera à l'action. **Menace ? Non... Simple avertissement.** » (Imp. P. Poncet Chambéry). Voir aussi une affiche dessinée par E. Meyer (devenue par la suite une amie de la famille).

³¹ Chacun sait qu'il y a une bonne distance entre l'université de Savoie, à Jacob, et les installations de Montagnole... Il apparaît, au vu de l'arrêt du Conseil d'État du 3 novembre 1972, que les requérants avaient invoqué « la présence d'un centre universitaire dans la région où devait s'implanter l'établissement litigieux » pour soutenir que l'arrêté préfectoral attaqué aurait dû être précédé d'une consultation de l'inspection académique de Grenoble ou du ministère de l'Éducation nationale. De même, dans un article du *Dauphiné* du 30 mars 1966 (hostile), on fait état d'une lettre du ministère de la santé du 30 mars 1965 écrite « à l'un des opposants » : « Il m'apparaît important d'éviter la pollution atmosphérique en un lieu à proximité duquel doivent se trouver un centre aéré et une cité (*sic*) universitaire ».

³² On trouve les mêmes expressions dans les articles des deux journaux de Lausanne, comme si les deux journalistes s'étaient copiés, après s'être inspirés de l'article du *Figaro*.

articles de *L'Humanité dimanche*, *L'Express*, *Le Monde diplomatique*), *Paris-Jour* (« Fondateur : Cino del Duca », 18 janvier 1971 : « Légumes au ciment près de Chambéry »), *Minute* (numéro du 26 janvier au 1^{er} février 1972, sous le titre « Poujade s'en lave les mains ») :

« S'il existe en France un endroit où il convient par priorité de bâtir une cimenterie, c'est certainement les Charmettes, près de Chambéry. Rendu célèbre par le séjour de Rousseau, on y trouve notamment un centre aéré, un établissement de cure thermique et les vignes d'Apremont, au vin réputé. Tout cela méritait évidemment d'être arrosé à l'anhydride sulfureux qui s'échappe de toute cimenterie qui se respecte. M. Chiron, gros industriel bien vu des autorités, n'a pas manqué d'y pourvoir³³ »).

Il y a matière à réflexion sur les mouvements grégaires des journalistes de tous bords, dès lors qu'ils sont correctement circonvenus, et sur l'exactitude de ce qu'on peut lire dans les gazettes³⁴. (On peut toutefois reconnaître qu'il semble, d'après les documents d'archive, que le système de dépoussiérage commença par donner de très mauvais résultats ; ce n'est qu'au bout d'un an (après donc le 3 février 1970) que des modifications purent lui être apportées pour le faire fonctionner avec les meilleurs résultats³⁵.)

L'entreprise Chiron surmonta cette épreuve, qui en fut une au moins pour ses dirigeants ; sa survie ne tenait plus qu'à un fil. Elle put du moins continuer à fonctionner, en développant son activité. Elle assurait la totalité des besoins en ciment de la Savoie et 50% de ceux de la Haute-Savoie. La cimenterie a produit dans les années 1960-70 le ciment ayant servi à construire le tunnel sous le Mont-Blanc (1960, 60 000 tonnes), le barrage franco-suisse d'Émosson (à l'est de Chamonix, 1972, 75 000 tonnes, chantier dont J. Chiron était particulièrement fier qu'il ait été attribué à la cimenterie ; le chantier nécessitait une expédition vers la Suisse de 750 tonnes de ciment tous les trois jours, soit une rame de 27

³³ Copie autographe dans les archives d'une lettre au rédacteur en chef de *Minute* de Olivier Clément, « ancien élève de l'ENS, agrégé de l'université », sur le thème : votre journal si remarquable n'a pas en l'occurrence rendu compte d'une réalité que je connais bien.

³⁴ Voir aussi Fanny Deschamps, *Vous n'allez pas avaler ça ! Le tour de France des pollués. Une série noire et un réquisitoire*, Albin Michel, 1971, p. 18 : « Péchiney aurait tort de se gêner [les pages précédentes sont consacrées aux dégâts provoqués par l'usine de Maurienne]. En Savoie, les saccageurs de tout poil m'ont l'air bien vu, même les petits. À Montagnole, près de Chambéry, un nouveau four de cimentier asperge le pays de sa crasse illégale, depuis plus d'un an. Le préfet, talonné par les plaintes, a fini par nommer des experts pour aller voir... Il y a 8 mois de cela et les experts n'ont pas encore eu le temps de voir. Un four à ciment sans dépoussiéreur rejette environ 15 tonnes de poussière par 24 heures. C'est mesuré depuis longtemps, mais les autorités locales ont besoin d'attendre le résultat des prélèvements avant d'aller ennuyer le patron du four. » La suite, sans transition, porte sur les dégâts infligés à la Vanoise.

³⁵ D'une note manuscrite de J. Chiron : « Le dépoussiérage électrostatique construit par Humboldt du four de Montagnole donna, dès la mise en marche de ce four, de très mauvais résultats. Au bout d'un an, grâce aux modifications conseillées par Roger, un constructeur français le rendit totalement efficace. Un procès fut alors intenté aux Allemands, et gagné. »

wagons³⁶), la plupart des grandes tours de refroidissement des centrales nucléaires françaises (on exigeait un ciment de qualité supérieure, parfaitement homogène de bas en haut, pour des raisons esthétiques : 130 à 160 m de hauteur, 100 à 130 m de diamètre à la base). (C'est la régularité des produits qui est la qualité première des cimenteries.) Il ne semble pas que la cimenterie ait connu de mouvements sociaux importants – ils étaient moins « suivis » à Chambéry qu'ailleurs en France, les conditions de travail et les rémunérations étant sans doute reconnues comme supérieures à la moyenne.

L'entreprise a été rachetée par l'entreprise Vicat en 1980 (la fabrication du ciment s'est considérablement concentrée, et est aujourd'hui le fait d'entreprises multinationales, à commencer par Lafarge). En 1971, Vicat avait absorbé ses deux concurrents « les ciments de la Porte de France » et « les ciments de Voreppe et Bouvesse³⁷ ». La concurrence était trop forte, pour une usine employant un peu plus de 200 personnes et dont le marché était limité aux deux départements savoyards, sauf exceptions (un peu de « dumping » de la part de Vicat et c'en était fini de la cimenterie savoyarde). L'usine de Montagnole a finalement été mise en sommeil en 1993 (il semble qu'elle ne serve plus que ponctuellement, pour des essais de ciments très particuliers, selon une communication de M. Merceron-Vicat en 2011).

Voilà donc, brièvement retracée, l'histoire d'une entreprise savoyarde, et même chambérienne, qui a su rester vivante et indépendante pendant un siècle, relevant nombre de défis, dirigée de père en fils sur trois générations, dont deux générations de frères. Il n'y en a pas tant en Savoie... Son histoire mériterait d'être étudiée de plus près, et par des professionnels, dans la mesure où des archives existent encore³⁸.

³⁶ Selon le *DL* du 21 janvier 1970, le marché (fourniture et transport) devait faire entrer en France pour 10 millions de francs suisses, soit plus de 10 millions de francs d'alors.

³⁷ Le « coup d'œil sur les cimenteries régionales » de *L'ingénieur* donne, à la date de 1964, quelques indications. Avec la cimenterie Chiron, on évoque Porte de France, avec trois installations, à Porte de France, Saint-Égrève et Sassenage, pour 250 000 t./an (Chiron : 280 000) ; Vicat avec cinq usines, Genevrey-de-Vif (au sud de Grenoble, le site historique), La Grave de Peille près de Nice, Aouste près de Valence, La Perelle près de St-Laurent-du-Pont, Montalieu « de beaucoup la plus importante » dans le nord-Isère, le tout pour « largement 2 000 000 » de tonnes ; et enfin Voreppe et Bouvesse (installations dans ces deux lieux, surtout le deuxième), pour 1 000 000 t./an avec 175 employés à Bouvesse.

Dans une brochure des archives, *Chaux et ciments*, on indique qu'on a produit en 1961 15 500 000 tonnes de ciment en France ; une brochure *L'industrie cimentière française* indique pour 1980 29 100 000 tonnes (peut-être avec les chaux hydrauliques ; donne pour les deux 16 690 000 t. en 1961).

³⁸ Rappelons l'exposition « Mémoire de la Cimenterie Chiron » organisée à la galerie Euréka (Curial) en 1996, avec de nombreux documents photographiques.